

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8299</b>	De <b>M. Philippe Folliot</b> ( La République en Marche - Tarn )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > famille	<b>Tête d'analyse</b> >Financement des espaces de rencontre parents-	<b>Analyse</b> > Financement des espaces de rencontre parents-enfants gérés par les UDAF.
Question publiée au JO le : <b>15/05/2018</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le financement des espaces de rencontre parents-enfants gérés par les Unions départementales des associations familiales (UDAF). Pour rappel, le but de ce type de service est la prise, la reprise ou le maintien de relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas. Ces espaces de rencontre jouent un rôle capital au niveau de l'enfant en termes de prévention et au niveau du parent en termes de soutien à la parentalité. Ce service, assuré par des psychanalystes, psychologues ou éducateurs spécialisés connaît dans le Tarn comme d'autres départements une augmentation régulière de son activité. En effet, il est souvent le seul agréé par arrêté préfectoral pouvant être désigné par le juge aux affaires familiales. Certains de ces services ont déjà fermé faute de moyens financiers suffisants. Il souhaiterait donc savoir quel accueil le Gouvernement entend réserver aux propositions visant à faire évoluer et pérenniser le financement de ces structures formulées par l'UNAF, à savoir : impulsion d'un lien structurel entre agrément préfectoral, accès à un financement assuré et référentiel d'activité ; attribution d'une enveloppe de cofinancements publics suffisante ; clarification des financements des structures par une présentation de leurs coûts réels au ministère de la justice *via* les cours d'appel ; revalorisation de la prestation de service de la CNAF et de la CCMSA à la hauteur de celle de la médiation familiale ; désignation d'une institution publique pilotant l'ensemble des ressources financières interministérielles.